

---

AVIS

---

18 juin 2020

**APPROBATION DU COMPTE DE  
GESTION 2019 DU BUDGET  
PRINCIPAL DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
RÉGION NORMANDIE**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DU  
COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
RÉGION NORMANDIE**



**Résultat du vote :**  
Adopté à la majorité par :  
111 pour  
3 abstentions

Le compte administratif permet l'analyse comparée des prévisions budgétaires et de leurs réalisations effectives en recettes et en dépenses.

Pour rappel, les objectifs stratégiques se déclinent de la façon suivante :

- OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- OS6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale.

## I- Compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal de la Région Normandie

Les identités de valeur entre le compte de gestion établi par le Payeur Régional relatif au budget principal et le compte administratif de la Région ont été vérifiées et sont concordantes.

## II- Compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la Région Normandie

### **1. Gestion pluriannuelle de la Région en 2019**

Sur l'exercice 2019, les inscriptions<sup>1</sup> d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) s'établissent à 1 428M€<sup>2</sup>, en baisse de 26% par rapport à l'année précédente (1 934M€). Elles se composent à 51% d'AP (contre 40% en 2018) et à 49% d'AE (contre 60% en 2018). Pour rappel, l'année 2017 était une année particulière avec la reprise de la compétence transport interurbains et scolaires qui avait nécessité l'inscription des AE correspondantes en 2017 et 2018.

Hors fonds européens et fonds CPER/CPIER, les **inscriptions** d'AP et d'AE s'élèvent à 1 321M€ contre 1 657M € en 2018 (-20,3%).

Les **affectations** 2019 - fonds régions - se portent à 1 176M€, soit 89% des montants inscrits, et se répartissent comme suit :

- 615M€ en investissement (soit un taux d'affectation de 96%)
- 561M€ en fonctionnement (soit un taux d'affectation de 82%)

En section d'investissement, 80% des dépenses affectées ont fait l'objet d'un engagement<sup>3</sup> (512M€). Le taux d'engagement se porte également, pour la section de fonctionnement, à 80% (546M€).

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé<sup>4</sup> l'**annulation des AP** au titre de la caducité d'affectation et de la caducité d'engagement pour un montant global de **126M€**. Près de la moitié de ces annulations concernent l'Objectif Stratégique 3 (OS3) portant sur les transports (61,5M€).

Le **stock global d'AP** s'établit ainsi à **2 262M€**.

De la même façon, il est proposé l'**annulation des AE** au titre de la caducité d'affectation et d'engagement pour un montant global de **176,5M€**. Ces annulations concernent essentiellement l'OS 2 portant sur la formation (111,6M€ soit 63%), portant le **stock global d'AE** à **947M€**.

Le CESER note que le bilan de gestion des engagements pluriannuels de la Région en 2019 fait apparaître une amélioration du taux d'affectation des AE (82% contre 72% en 2018) au titre des

<sup>1</sup> Y compris au titre des Fonds européens et du CPER/CPIER

<sup>2</sup> Ces AP et AE comprennent les fonds régions, les fonds européens (FEDER) ainsi que les fonds CPER/CPIER.

<sup>3</sup> Réserve comptable des crédits nécessaires à une dépense et adossée à un engagement juridique.

<sup>4</sup> Conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier

enveloppes 2019. Ce résultat s'explique par le volume plus faible d'AE votées en 2019 (706M€ contre 1 157M€ en 2018), qui améliore de fait le taux d'affectation.

Les taux d'engagement, qui traduisent l'engagement comptable et juridique, se sont également sensiblement améliorés en 2019, pour atteindre 80% en AP et AE (en 2018, ceux-ci étaient respectivement de 44% en AP et 67% en AE).

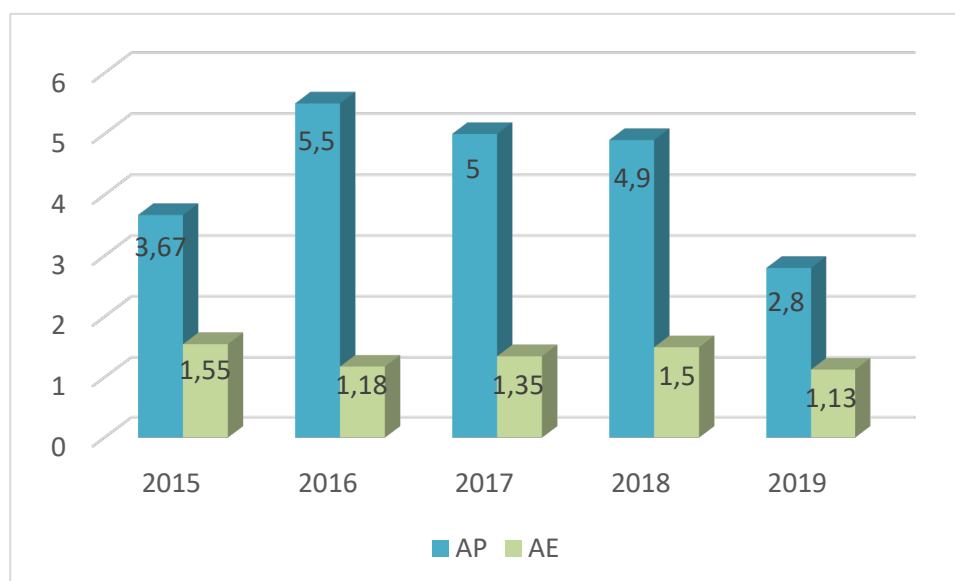
Si le CESER avait noté, lors de l'examen du Compte administratif 2018, que les taux d'engagement variaient fortement selon les OS, leur progression en 2019 concerne globalement l'ensemble des OS en investissement et en fonctionnement. Il souligne, cependant, que le taux d'engagement de l'OS5 (attractivité et rayonnement de la Normandie) en section d'investissement passe de 92% à 23% et s'interroge sur les raisons d'un tel écart.

Au total, 118,9M€ d'AP et d'AE affectées en 2019 n'ont pas été engagées.

Le **ratio de couverture**<sup>5</sup> des AP affectées au terme de l'exercice 2019 par les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice s'élève à **2,8 années** (4,9 années en 2018). Celui des AE s'élève à **1,13 an** (1,5 an en 2018).

La nette amélioration du taux de couverture des AP affectées s'explique par le niveau très élevé des dépenses d'investissement en 2019. Au regard de la moyenne annuelle des dépenses d'investissement défini dans la stratégie financière de la collectivité (568M€), ce taux de couverture atteindrait 3,98 années.

#### Evolution du ratio de couverture (années)



## 2. Les dépenses 2019

Les dépenses réelles régionales se sont élevées à **2.076,79M€** (1.745,12M€ en 2018), en augmentation de 19%. Hors opérations financières afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie (32M€), le montant des **dépenses effectives** 2019 s'élève à **2.044,79M€**, en hausse de 19,5% par rapport à l'exercice précédent (1.711,12M€).

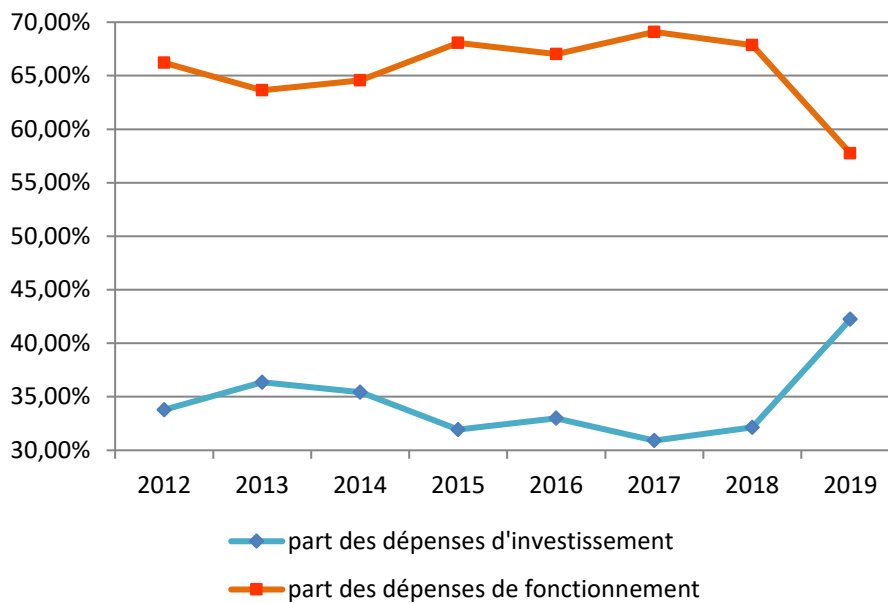
<sup>5</sup> Le ratio de couverture des AP (ou AE) reflète la durée moyenne nécessaire pour payer le solde du stock d'AP (ou AE) affectées non mandatées à un rythme identique à celui de l'exercice écoulé.

Le taux global de réalisation des dépenses progresse sensiblement et s'élève ainsi à 97,79%, contre 93,86% en 2018, dont 96,92% pour le fonctionnement et 98,95% pour l'investissement. Le CESER salue tout particulièrement la progression du taux de réalisation des dépenses d'investissement (en moyenne de 83% entre 2012 et 2018).

Par section, ces dépenses se répartissent ainsi :

- dépenses d'investissement : 863,74M€ (+57%)
- dépenses de fonctionnement : 1181,05M€ (+1,7%)

**Evolution de la part des dépenses dans le budget hors OCLT (%)**



Le CESER note que **les dépenses d'investissement** augmentent fortement de plus de 57% par rapport à 2018, pour atteindre 863M€. Sur les 4 dernières années, l'investissement a plus que doublé, conformément à la volonté affichée par la collectivité d'accroître ses investissements afin d'atteindre, sur la durée du mandat, un objectif de dépenses d'investissement de 568M€ annuellement.

Hors remboursement du capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 810,1M€ (contre 505,7M€ en 2018).

Compte-tenu de la situation financière de la collectivité régionale, le CESER a, à de nombreuses reprises, appelé de ses vœux une amplification de ces dépenses d'investissement. Aussi, il se félicite de la poursuite de cet effort qui devrait atteindre son maximum en 2020.

Cette hausse s'est portée plus particulièrement sur l'OS3 (+268M€) - en raison des crédits relatifs au rachat des trains et pour les ateliers de maintenance d'une part, au réaménagement des gares et à la rénovation des infrastructures ferroviaires d'autre part -, sur l'OS4 (+23,8M€) avec notamment la montée en charge du plan haut débit-très haut débit et les programmes dédiés au développement des territoires, et enfin sur l'OS2 (+13,8M€) avec la poursuite des travaux dans les lycées, le plan 100% numérique et le renouvellement complet des manuels scolaires suite à la réforme du baccalauréat.

A contrario, les dépenses d'investissement consacrées à l'OS1 se sont réduites de plus de 7M€. Cette diminution concerne tout particulièrement la promotion de l'agriculture, la pêche et l'aquaculture d'une

part, le soutien des capacités d'investissement et de développement des entreprises par des outils innovants d'autre part.

Les **dépenses de fonctionnement**<sup>6</sup> s'accroissent de 20M€ (+1,7%). Cette augmentation est due pour plus de la moitié à l'OS6 (+11,3M€), en raison notamment de nouvelles provisions pour contentieux et de créances dont le recouvrement est compromis, à l'OS1 (+4,6M€) pour l'accompagnement des filières, projets et acteurs du développement économique - et plus particulièrement pour le développement de l'entrepreneuriat -, et enfin à l'OS2 (+3,4M€) avec principalement la mise en œuvre du PRIC (+10,7M€), l'augmentation de l'enveloppe de la rémunération des stagiaires (+8M€), le transfert d'une ligne de fonctionnement en investissement pour l'achat de manuels scolaires (-8M€) et -5,2M du fait de la fin de la compétence apprentissage.

La Région respecte, après retraitement, le plafond de hausse des dépenses de fonctionnement fixé par les contrats de Cahors (1,2%).

Par fonction, les dépenses effectives (investissement + fonctionnement) se décomposent de la manière suivante:

|   | 2016              |             | 2017              |             | 2018              |             | 2019              |             | Evolution<br>2019/2016 |
|---|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|------------------------|
| <b>Services généraux</b>                          | 105,2M€           | 7,4%        | 110M€             | 6,6%        | 101,8M€           | 5,9%        | 108,6M€           | 5,3%        | +3,2%                  |
| <b>Formation Professionnelle et apprentissage</b> | 321,7M€           | 22,7%       | 331,8M€           | 20,1 %      | 318,2M€           | 18,6%       | 328,4M€           | 16,1%       | +2,1%                  |
| <b>Enseignement</b>                               | 332,9M€           | 23,5%       | 300,5M€           | 18,2 %      | 331,8M€           | 19,5%       | 344,7M€           | 16,8%       | +3,5%                  |
| <b>Culture et Sports</b>                          | 61,4M€            | 4,3%        | 72,6M€            | 4,4%        | 78,5M€            | 4,6%        | 77,7M€            | 3,8%        | +26,5%                 |
| <b>Santé et action sociale</b>                    | 1,8M€             | 0,1%        | 4,3M€             | 0,3%        | 4,1M€             | 0,2%        | 1,9M€             | 0,1%        | +5,6%                  |
| <b>Aménagement des territoires</b>                | 35,4M€            | 2,5%        | 41,1M€            | 2,5%        | 48,8M€            | 2,8%        | 72,1M€            | 3,5%        | +37,8%                 |
| <b>Gestion des fonds européens</b>                | 13,5M€            | 1%          | 9,6M€             | 0,6%        | 29,6M€            | 1,7%        | 33,4M€            | 1,6%        | +103,7%                |
| <b>Environnement</b>                              | 13,8M€            | 1%          | 17,9M€            | 1,1%        | 17,5M€            | 1%          | 18,6M€            | 0,9%        | +34,8%                 |
| <b>Transports</b>                                 | 310,1M€           | 21,9%       | 446,3M€           | 27%         | 516M€             | 30,2%       | 784,6M€           | 38,4%       | +153%                  |
| <b>Action économique</b>                          | 143,8M€           | 10,2%       | 204,3M€           | 12,3 %      | 165,9M€           | 9,7%        | 158,8M€           | 7,8%        | +10,4%                 |
| <b>Dépenses non ventilées</b>                     | 76,1M€            | 5,4%        | 114,8M€           | 6,9%        | 98,9M€            | 5,8%        | 116M€             | 5,7%        | +52,4%                 |
| <b>Total</b>                                      | <b>1.415,7 M€</b> | <b>100%</b> | <b>1 653,2 M€</b> | <b>100%</b> | <b>1 711,1 M€</b> | <b>100%</b> | <b>2.044,8 M€</b> | <b>100%</b> | <b>+44,4%</b>          |

<sup>6</sup> Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement des dépenses d'intervention. Seulement 10% de ces dépenses sont consacrées pour la structure.

1 **3. Les recettes 2019**

2 Au titre de l'exercice 2019, **les recettes réelles émises s'établissent à 1.968,5M€**, hors opérations  
 3 afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie (32M€), soit une hausse de 123,3M€ (+6,7%) par  
 4 rapport à 2018.

5 Par section, ces recettes se répartissent ainsi :

- 6 • recettes d'investissement : 471,1M€ soit 24% des recettes effectives.  
 7 • recettes de fonctionnement : 1.497,4M€ soit 76% des recettes effectives.

8

9 La structure et l'évolution des recettes se décomposent comme suit :

10

|   | 2016              |             | 2017             |             | 2018             |             | 2019            |             | Evolution<br>2019/2016 |
|---|-------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|-----------------|-------------|------------------------|
| Fiscalité directe   | 304,9M€           | 21,8%       | 524M€            | 29,8%       | 522,8 M€         | 28,3%       | 533 M€          | 27,1%       | +74,8%                 |
| Fiscalité indirecte   | 558,23M€          | 39,8%       | 557,85M€         | 31,7%       | 771,72M€         | 41,8%       | 773,1M€         | 39,3%       | +38,5%                 |
| Dotations et participations <sup>7</sup><br>(hors formation<br>professionnelle et<br>apprentissage) | 392,41            | 28%         | 461,26M€         | 26,3%       | 277,36M€         | 15,1%       | 390,1M€         | 19,8%       | -0,6%                  |
| Autres recettes diverses  | 91,7              | 6,5%        | 65,77M€          | 3,7%        | 102,14M€         | 5,5%        | 136,1M€         | 6,9%        | +48,4%                 |
| Compte 1068 (excédent de<br>fonctionnement capitalisé)  | 54,06             | 3,9%        | 149,52M€         | 8,5%        | 97,13M€          | 5,3%        | 31,2M€          | 1,6%        | -42,3%                 |
| Emprunt   | 0                 | 0%          | 0 M€             | 0%          | 74 M€            | 4%          | 105 M€          | 5,3%        | -                      |
| <b>Total</b>  | <b>1.401,32M€</b> | <b>100%</b> | <b>1 758,5M€</b> | <b>100%</b> | <b>1.845,2M€</b> | <b>100%</b> | <b>1968,5M€</b> | <b>100%</b> | <b>+40,5%</b>          |

11

12 La structure des recettes régionales poursuit son évolution en 2019. Après le transfert des 25 points de  
 13 CVAE en contrepartie de la prise de compétence des transports interurbain et scolaire en 2017, la  
 14 collectivité perçoit depuis 2018 une fraction de 3% de TVA nationale. La part de fiscalité indirecte atteint  
 15 ainsi un peu plus de 39% (contre près de 42% en 2018).

16 L'évolution des recettes pour l'année 2019 se répartit principalement ainsi :

- 17 • Le produit porté à la rubrique « fiscalité directe » (CVAE, FNGIR, IFER, autres impôts et AC reçues<sup>8</sup>)  
 18 enregistre une hausse de 10,2M€ par rapport à l'année précédente, en raison essentiellement d'une  
 19 augmentation du produit perçu par la collectivité au titre de la CVAE (+8,5M€) et de la part péréquation  
 20 de CVAE (+2,9M€) et d'une baisse de l'IFER (-1,2M€).
- 21 • La « fiscalité indirecte » concerne les cartes grises, la Taxe Intérieure sur la Consommation des  
 22 Produits Energétiques, le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, ainsi que  
 23 la fraction de 3% de TVA. L'augmentation de 0,19% de ce produit s'explique par le dynamisme de la

<sup>7</sup> Dotations et compensations de l'Etat, subventions de l'Etat et de l'Europe.

<sup>8</sup> CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources ;

IFER : Impositions Forfaitaires sur les Entreprises Réseaux ;

AC : attributions de compensation reçues des départements de la Manche et du Calvados, suite au transfert de la compétence transport.

1 fraction de TVA (+4,4M€) qui permet de compenser la baisse des cartes grises (-2,3M€), de la TICPE  
2 Modulation (-0,2M€) et des recettes apprentissage (-0,5M€).

3 • Les recettes en provenance de l'Etat ont enregistré une hausse de 103,1M€ par rapport à 2018  
4 (+45%), essentiellement en raison de la subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de  
5 Transport de France (AFITF) dans le cadre de l'acquisition des rames TET. Il est à noter également  
6 l'augmentation des participations en provenance des fonds européens (60,8M€ contre 51,2 en 2018),  
7 suite aux appels de fonds réalisés sur l'exercice 2018.

8 • Les recettes diverses enregistrent une hausse de 34M€ (soit +33%), en raison notamment de la  
9 perception, pour la première année, de la recette liée au PRIC (22,5M€), et du solde de la convention  
10 2016/2017 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (3,8M€). Dans le même  
11 temps, les recettes financières diminuent de 6,5M€, la collectivité ayant perçue en 2018 une recette  
12 exceptionnelle de 5M€ au titre des participations.

13 • L'excédent de fonctionnement capitalisé est passé de 97,1M€ en 2018 à 31,2M€ en 2019, soit 1,6%  
14 du budget 2019 (dépenses effectives).

15 En 2019, la part d'**autonomie financière** effective de la Région en matière fiscale s'établit à **5,5%** du total  
16 des recettes réelles hors OCLT.

17 Le CESER fait, une nouvelle fois, le constat des faibles marges de manœuvre dont la Région  
18 dispose sur ses recettes du fait d'une autonomie fiscale – à savoir les recettes fiscales dont elle  
19 peut, dans les limites prévues par la loi, fixer l'assiette et le taux - et financière quasi-inexistante.  
20 Il rappelle son attachement à une réforme des finances régionales qui doit permettre de donner  
21 aux Régions davantage d'autonomie fiscale. Si la dynamique des recettes composées de la CVAE  
22 et de la fraction de TVA va dans le bon sens, elles restent néanmoins sous maîtrise de l'Etat et  
23 fortement dépendante de la conjoncture économique.  
24 L'impact financier de la crise du COVID19 va se manifester, dans les 2 ans qui viennent, sur les  
25 ressources de la collectivité par une baisse de ses recettes.  
26

## 27 **Point sur la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI)**

28 L'année 2019 a été marquée par une accélération de la programmation FEDER-FSE (+20 points) et  
29 FEADER et FEAMP (+10 points pour le PDR Calvados, Manche et Orne et +18 points pour le PDR Eure et  
30 Seine-Maritime). Dans le même temps, les paiements réalisés aux bénéficiaires sur les PO FEDER-FSE ont  
31 progressé et un rattrapage des retards de paiements sur le FEADER a été opéré. Au 31 décembre 2019, la  
32 Région a ainsi dépassé les objectifs de consommation des crédits FEDER, FSE/IEJ, FEADER et FEAMP fixés  
33 par l'Union européenne.

34 Le CESER souligne favorablement cette évolution. Il renouvelle néanmoins son inquiétude sur les taux de  
35 paiement de certains axes qui demeurent très faibles, à l'instar de l'Axe 4 « Faire accéder à l'emploi des  
36 personnes dont l'accès à l'emploi est rendu difficile par un déficit de qualification professionnelle (FSE) »  
37 du PO FEDER-FSE Calvados-Manche-Orne ou l'Axe 6 du PO FEDER-FSE-IEJ Eure et Seine-Maritime  
38 « Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands (FSE) » qui  
39 n'atteignent respectivement que 27,6% et 21,5% alors que leurs taux de programmation sont  
40 respectivement de 113,9% et 124,1%.

41  
42 Il rappelle que ce retard génère des difficultés de trésorerie des porteurs de projets, tant privés  
43 que publics, et peut entraîner un dégageant d'office de la part de la Commission Européenne.  
44

#### 1 **4. Résultat du compte administratif 2019**

2 Le Compte Administratif 2019 de la Région se traduit par les résultats suivants :

- 3 • Résultat cumulé de fonctionnement : + 256 421 243,73 €
- 4 • Solde cumulé d'investissement (dont compte 1068) - 214 585 926,44 €
- 5 • Excédent net de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 : + 41 835 317,29 €

6 Le résultat net de l'exercice 2019 est en baisse de 107,5M€ par rapport au résultat de clôture de 2018 et  
7 s'explique par le résultat dégagé au titre de la section d'investissement pour 2019.

#### 8 **5. Santé financière de la collectivité régionale**

9 **L'épargne brute**<sup>9</sup> dégagée par la collectivité, qui représente un des fondements de l'évaluation de la  
10 santé financière de la collectivité, s'établit à **316,3M€** contre 295,6M€ en 2018 et 266,1M€ en 2017 (soit  
11 un taux d'épargne brut de 21,1%).

12 **L'épargne nette**, qui mesure la capacité de financement des dépenses d'investissement une fois couverte  
13 le remboursement en capital de la dette, s'établit à **262,7M€** (contre 251,1M€ en 2018 et 222,3M€ en  
14 2017). En 2019, 32,4% des dépenses d'investissement ont ainsi été financées par l'épargne nette (contre  
15 49,7% en 2018 et 48% en 2017).

16 Au 31 décembre 2019, **l'encours de dette** de la Région Normandie s'établit à **508,96M€**, en hausse de  
17 11% par rapport à l'année précédente et sa **capacité de désendettement** à **1,61 année** (contre 1,55  
18 année au 31 décembre 2018). La Loi de programmation des finances publiques impose comme objectif  
19 pour les Régions une capacité de désendettement inférieure à 9 ans.

20

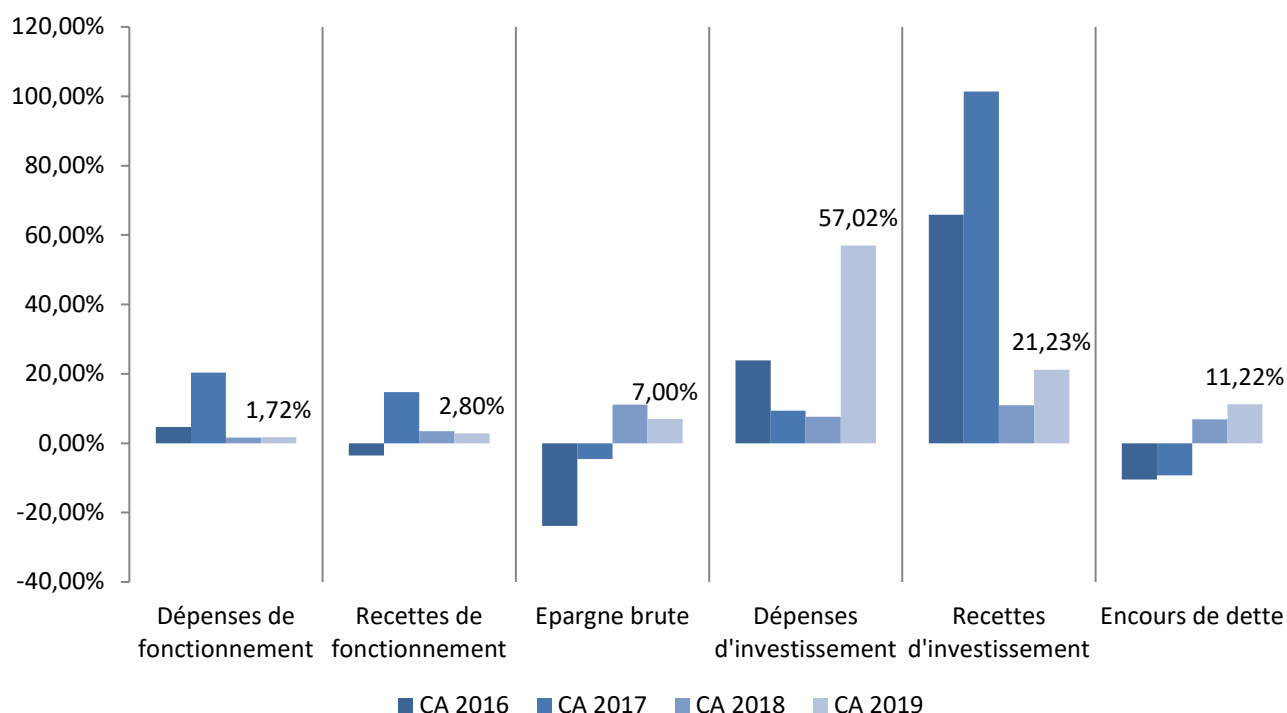
---

<sup>9</sup> L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, hors recette ou dépense exceptionnelle de montant conséquent.



# 1 Taux de croissance annuel des principaux agrégats comptables du Conseil régional de Normandie

2



3

4

## 5 II- Affectation du résultat du compte administratif 2019 de la Région Normandie

6

7 Compte tenu de l'obligation réglementaire de couvrir prioritairement le besoin de financement de la  
8 section d'investissement d'une part, et de l'intérêt de conserver le reste de l'excédent en section de  
9 fonctionnement d'autre part, il est proposé d'affecter les 256 421 243,73 € de résultat cumulé de la  
10 section de fonctionnement du compte administratif 2019 de la façon suivante :

11 ⇒ 214 585 926,44 € au financement de la section d'investissement (compte 1068).

12 ⇒ 41 835 317,29 € en report en section de fonctionnement (ligne 002).

13

14 Ces crédits seront intégrés au Budget 2020, à l'occasion de la Décision Modificative n° 1.

15

16 **En conclusion, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional :**

17 • **prend acte du rapprochement réalisé entre le compte administratif et le compte de gestion du**  
18 **Payeur Régional concernant le budget principal 2019 de la Région Normandie,**

19 • **prend acte du compte administratif 2019 de la Région Normandie,**

20 • **prend acte de l'affectation du résultat du compte administratif 2019 de la Région Normandie.**

21